

Procédure : Projet d'Accueil Individualisé - P.A.I

Définition	Il a pour objet de favoriser l'accueil et la scolarisation en collectivité des élèves malades, sur une période donnée. Il constitue une démarche résultant d'une réflexion commune entre les différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade.	
Textes réglementaires	Circulaire n° 10 novembre 1999, reprise et précisée par la circulaire n°2003-135 du 9 septembre 2003. A LIRE BO HS N°1 du 6 janvier 2000, BO N°41 du 18/11/99	
Repérage et diagnostic, quand ?	Collaboration avec les enseignants, équipe de direction, Médecin Education Nationale, Infirmière... Difficultés persistantes en classe (par exemple la dyslexie). Maladies ou difficultés signalées par les parents. Visite médicale A l'arrivée des enfants dans l'établissement. Au début de la maladie.	
Protocole à suivre	Le projet est mis au point sous la responsabilité du chef d'établissement, il doit faire l'objet d'une rédaction écrite par le médecin scolaire, c'est toute l'équipe éducative qui est associée à son élaboration. C'est une convention écrite, entre trois parties, établie à la demande des parents, valable pour l'année scolaire en cours et reconductible. Les médicaments et l'ordonnance sont fournis par les parents.	
Mise en œuvre locale et outils	Contact : Médecin scolaire ou infirmière. *Modèle : circulaire 9 sept 2003 propose en annexe un modèle de PAI . Nouvelle circulaire à paraître en sept 2009.	
Niveau et champ d'action du CPE	Participation à la démarche d'accueil, : <ul style="list-style-type: none"> • aménagement des conditions de travail, de restauration.. • information des parents sur l'existence de cette procédure. • diffusion de l'information, faire le lien d'une année sur l'autre auprès de l'équipe pédagogique. 	
Moyens dont dispose le CPE - personnes concernées	Connaissance des lieux, des personnes, des partenaires.	
Limites du CPE	Pas de compétences médicales	
Conseils	Bien diffuser l'information. Contribuer à l'application du PAI par tous les personnels (respect des aménagements prévus). Avoir la liste des élèves qui bénéficient d' un P.A.I. Rester dans notre champ de compétences.	
Enjeux éducatifs		
Par rapport aux élèves : Favoriser son intégration, la réussite de son projet personnel.	Par rapport à la famille Respect des différences. Application des lois. Egalité des chances	
Par rapport aux partenaires éducatifs internes Respect des différences. Application des lois. Egalité des chances	Par rapports aux partenaires externes Collaboration et communication.	